

Ministère auprès du Premier Ministre
chargé de l'Economie et des Finances

Inspection Générale des Finances



Rapport Annuel

2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	03
DOMAINES D'INTERVENTION EN 2013.....	04
• Activités et Chiffres clés.....	05
• Appui Conseil & Coordination.....	06
• Inspection & Audit.....	07
• Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC).....	08
PERSPECTIVES.....	09
CONCLUSION.....	09
ANNEXES.....	10

INTRODUCTION

En 2013, l'Inspection Générale Finances (IGF) a réalisé des activités réparties autour de trois axes suivant les proportions ci-après :

1. 42% au titre des missions d'inspections et d'audit (Evaluation des DAFs, Recettes de services, etc.) ;
2. 38% au titre des missions d'appui-conseil et d'activités de coordination (Comité TVA, Comité audit des arriérés de l'Etat, Comité de suivi des recommandations, etc.) ;
3. 19% au titre des missions de Lutte contre la Corruption.

L'Inspection Générale des Finances a également consolidé ses acquis en matière d'audit interne et de lutte contre la corruption à travers le renforcement des capacités de ses agents en méthodologie d'audit basé sur les risques et en audit interne selon les normes professionnelles développées par l'Institut des Auditeurs Internes (IIA).

Au titre de la sensibilisation, L'IGF a organisé un colloque doublé d'un atelier à Abidjan et à Grand Bassam sur le thème « Brigade de lutte contre la Corruption : pour une stratégie d'actions concertées », en vue de décloisonner l'activité des différents services et institutions impliqués dans la lutte au niveau du MPMEF et des acteurs du système financier et de renforcer leurs capacités.

Elle a également participé à deux conférences internationales sur la corruption, à savoir :

1. la 5^{ème} Session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, tenue au Panama du 25 au 29 novembre 2013 ;
2. la 2^{ème} Session de l'Assemblée des Parties prenantes à l'Académie internationale de lutte contre la corruption, tenue à Bangkok en Thaïlande du 9 au 11 décembre 2013.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

EN 2013

ACTIVITES ET CHIFFRES CLES

ACTIVITES	NOMBRE DE DOSSIERS
ACTIVITES D'APPUI-CONSEIL ET DE COORDINATION	10
1. Comités	3
2. Appui-conseil	3
3. Missions statutaires	4
INSPECTION ET AUDIT	11
1. Missions conjointes	4
2. Missions IGF programmées	7
BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (BLC)	5
1. Restructuration	2
2. Enquêtes	1
3. Sensibilisation et prévention	2
TOTAL GENERAL	26

Pour l'exercice 2013, les 26 domaines d'activités de l'IGF se répartissent comme suit :

- 42 % au titre de l'inspection de l'audit ;
- 38 % au titre de l'appui-conseil de la coordination ;
- 19 % au titre de la BLC.

APPUI CONSEIL ET COORDINATION

DOMAINE	NOMBRE DE DOSSIERS
1. Comités	3
Audit des arriérés de paiement de l'Etat de 2000 à 2010	1
Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF	1
Suivi du remboursement des crédits de TVA	1
2. Appui-conseil	3
Audit conjoint IGE / Cabinet PKF : note et projet IGF de communication en Conseil des Ministres (juin 2013)	1
Audit des impayés de l'Etat apurés grâce aux appuis de l'AFD : Rédaction d'un projet de DAO (décembre 2013)	1
Analyse de la dette de l'Etat envers la structure chargée des travaux d'identification (mars 2013)	1
3. Missions statutaires	4
Commission Administrative de Conciliation (CAC)	1
Commission Electorale Indépendante (CEI)	1
Commission Micro finance	1
Passations de service	1
TOTAL GENERAL	10

Pour l'exercice 2013, ce domaine a porté sur 10 activités dont :

- 40% au titre des missions statutaires ;
- 30% à travers des comités ;
- 30% au titre de l'appui conseil.

INSPECTION ET AUDIT

DOMAINE	NOMBRE DE DOSSIERS
1. Missions conjointes	4
Audit de la régularité de la passation et de l'exécution des marchés publics de l'Etat et de ses démembrements : mission IGE, IGF et IGT	1
Identification des recettes non fiscales dans les Départements ministériels : mission IGF, IGT et RGF	1
Suivi du contrôle des régies de recettes : mission IGF, IGT et RGF	1
Projet de mise en œuvre de l'approche d'Audit Basé sur les Risques (ABR)	1
2. Missions IGF programmées	7
Audit de la régularité de la passation des marchés publics approuvés en 2011 (rapport d'étape décembre 2012, rapport mai 2013)	1
Audit de la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE)	1
Audit des dettes fournisseurs de la RTI	1
Audit des passifs de l'Etat	1
Contrôle des attestations de vérification BIVAC	1
Contrôle des dépenses exécutées sur Mandats – provisions	1
Evaluation trimestrielle des Directions des Affaires Financières	1
TOTAL GENERAL	11

Pour l'exercice 2013, ce domaine a porté sur 11 activités dont :

- 64% au titre des missions programmées IGF ;
- 36% au titre des missions conjointes.

BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (BLC)

DOMAINE	NOMBRE DE DOSSIER
1. Restructuration	2
Comité de réforme BLC	1
Plan de communication BLC	1
2. Enquêtes	21
<p>21 dossiers de saisines dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19% émanant de la hiérarchie - 81% provenant des dénonciations anonymes. <p>Etat de traitement des 21 dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cours de traitement : 10, soit 47,6 % - Dossiers transmis au Cabinet : 7, soit 33,3 % - Achevé, dénonciation non fondées : 2, soit 9,5 % - Non encore initié : 2, soit 9,5% 	1
3. Sensibilisation et Prévention	2
Contribution BLC à l'élaboration de la loi anti-corruption	1
Organisation du colloque et de l'atelier sur le thème: « Brigade de Lutte contre la Corruption » : pour une stratégie d'actions concertées	1
TOTAL GENERAL	5

Pour l'exercice 2013, ce domaine a porté sur 25 activités dont :

- 84 % au titre des enquêtes, à savoir : le traitement des dossiers ;
- 8 % au titre de la Restructuration ;
- 8 % au titre de la Sensibilisation et de la Prévention.

PERSPECTIVES

Les principales actions prévues sur 2014 portent sur :

- La coordination des différents comités (Dette intérieure, TVA, Subventions écoles, etc.) ;
- La poursuite de l'audit sur les passifs 2000-2010 et des mandats provisions ;
- La poursuite des travaux de la Brigade de Lutte contre la Corruption ;
- La poursuite des travaux d'identification des recettes de service et de contrôle des recettes de service nouvellement créées ;
- La poursuite des travaux d'évaluation des DAF ;
- L'opérationnalisation du comité de suivi des recommandations ;
- La finalisation de la cartographie des risques basée sur la méthodologie de l'approche d'Audit Basé sur les Risques (ABR) ;
- La poursuite du renforcement des capacités des agents de l'IGF en matière d'audit interne selon les normes IIA grâce notamment la convention avec l'Institut des Auditeurs Internes Côte d'Ivoire (IIA-CI).

CONCLUSION

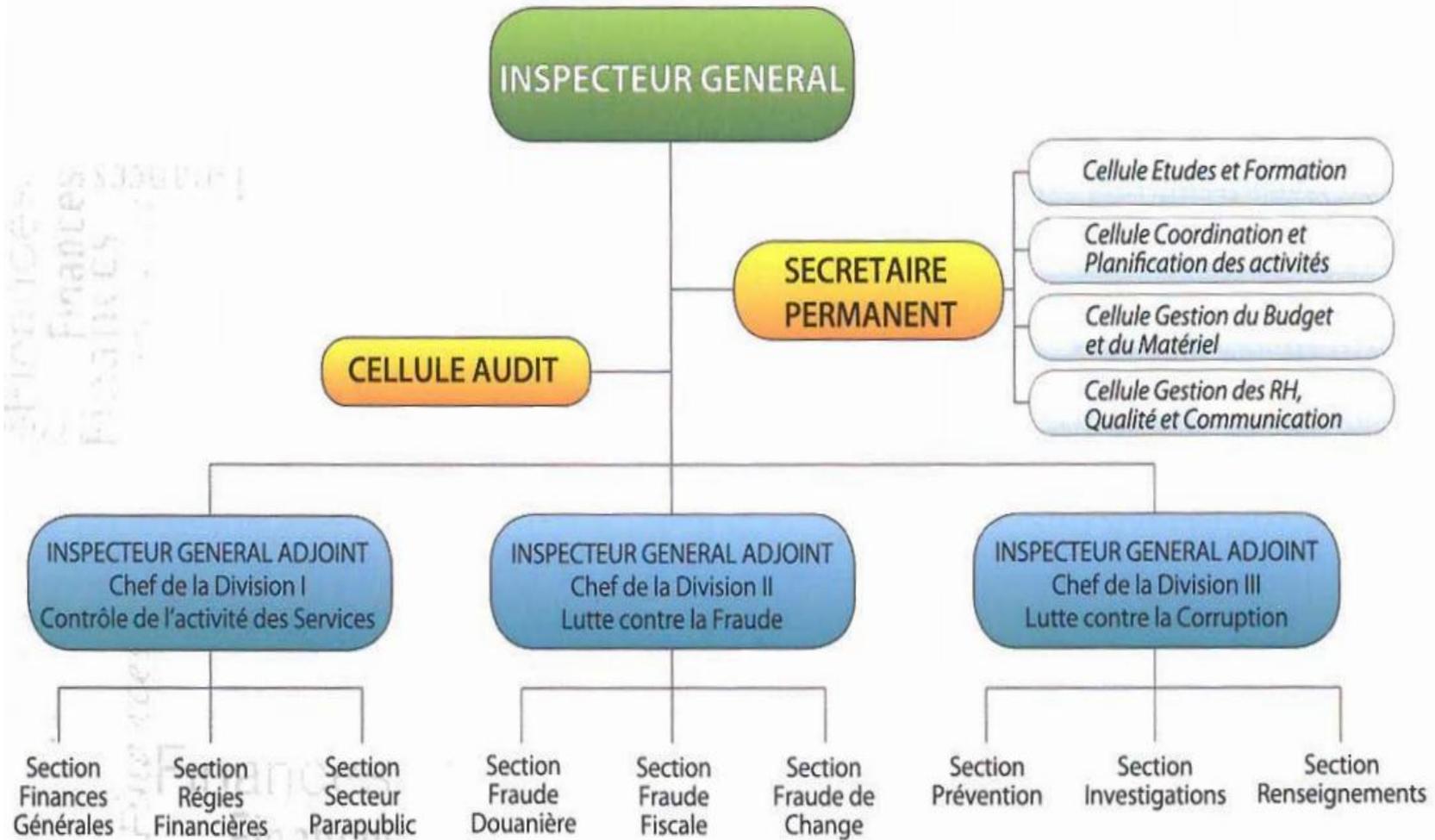
La capacité à saisir les opportunités qui s'offrent à l'IGF en termes de **perspectives** dépendra de son aptitude à relever le défi majeur constitué par le besoin accru de professionnalisation de la fonction contrôle. Ceci à travers sa mise aux normes vis-à-vis des nouvelles tendances et des standards reconnus en la matière, notamment au titre des Directives de l'UEMOA qui sont l'un des leviers de la modernisation des finances publiques de la Côte d'Ivoire.

ANNEXES

- Organigramme de l'IGF
- Fiches Signalétiques des principales missions réalisées en 2013
- Résumé synoptique des principales activités

ORGANIGRAMME DE L'IGF

ORGANIGRAMME DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES



**FICHES SIGNALÉTIQUES DES
PRINCIPALES
MISSIONS RÉALISÉES EN 2013**

FICHES SIGNALÉTIQUES DES PRINCIPALES MISSIONS RÉALISÉES EN 2013

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
1	Activités d'appui-conseil et de coordination	1. Comités	Audit des arriérés de paiement de l'Etat de 2000 à 2010	Audit sur le stock des arriérés de paiement (restes à payer du Trésor) des exercices budgétaires 2000 à 2010, aux fins d'apprécier la réalité et la sincérité desdits arriérés	<p>PHASE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation de 193,7 milliards sur un total de 356 milliards audités, soit un taux de rejet de 45% <p>PHASE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65,3 milliards sur 94 ont été validés, soit un taux de rejet de 38,3% 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan d'apurement adopté par le Gouvernement ; - Suivi du règlement et du traitement des créances validées par l'audit - Coordination gestion du contentieux.
2	Activités d'appui-conseil et de coordination	1. Comités	Suivi du remboursement des crédits de TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ; - Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ; - Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption et mise en œuvre du plan d'apurement du stock des arriérés à fin 2011. L'annuité 2013 dont le montant s'élevait à 7,1 milliards a été entièrement acquittée ; - Paiement régulier de l'encours 2013. Sur un encours total de 45,9 milliards, 36 ont été payés, soit un reste à payer de 9,9 milliards ; - Mise en place du nouveau mécanisme d'approvisionnement de la Régie TVA ; - Remboursement des crédits TVA antérieurs à août 2006 (ancienne formule) : 8 milliards titrisés et 6 milliards non titrisés. 	Poursuite des activités conformément au mandat du comité
3	Activités d'appui-conseil et de coordination	1. Comités	Suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection du MEF	- Créer un cadre de coordination entre les organes de contrôle et d'inspection pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et adoption du Dispositif de suivi des recommandations, - Elaboration du rapport 2013 de suivi des recommandations 	Poursuite des activités conformément au mandat du comité

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
4	Activités d'appui-conseil et de coordination	2. Appui-conseil	Analyse de la dette de l'Etat envers la structure chargée des travaux d'identification (mars 2013)	Détermination du contour de la dette	Périmètre de la dette circonscrit	Non applicable
5	Activités d'appui-conseil et de coordination	2. Appui-conseil	Audit conjoint IGE / Cabinet PKF : note et projet IGF de communication en Conseil des Ministres (juin 2013)	Communication en conseil des ministres	Projet de communication en conseil des ministres rédigé	Non applicable
6	Activités d'appui-conseil et de coordination	2. Appui-conseil	Audit des impayés de l'Etat apurés grâce aux appuis de l'AFD : Rédaction d'un projet de DAO (décembre 2013)	Rédaction d'un projet de DAO	Projet de DAO rédigé	Non applicable
7	Activités d'appui-conseil et de coordination	3. Missions statutaires	Passations de service	Représentation du MEF	MEF représenté	Non applicable
8	Activités d'appui-conseil et de coordination	3. Missions statutaires	Commission Electorale Indépendante (CEI)	Représentation du MEF	MEF représenté	Non applicable
9	Activités d'appui-conseil et de coordination	3. Missions statutaires	Commission Administrative de Conciliation (CAC)	Représentation du MEF	MEF représenté	Non applicable
10	Activités d'appui-conseil et de coordination	3. Missions statutaires	Commission Micro finance	Représentation du MEF	MEF représenté	Non applicable

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
11	Inspection et audit	1. Missions conjointes	Audit de la régularité de la passation et de l'exécution des marchés publics de l'Etat et de ses démembrements : mission IGE, IGF et IGT	Vérification de la régularité et de la conformité du processus de passation et d'exécution des contrats conclus entre le 1er Juin 2011 et le 30 Juin 2012	<p>A la suite des vérifications sur pièces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant cumulé des marchés publics et des autres contrats reçus s'élève à 99 086 124 598 F CFA. - Montant cumulé des appels d'offres restreints et gré à gré représente 33% contre 32% pour les appels d'offres ouverts. - Contrats de travail et de baux Administratifs représentent 9% de la valeur totale des dossiers reçus. 	Déploiement des équipes de mission sur le terrain pour 'assurer de l'exhaustivité, de la régularité et la conformité des marchés et contrats passés par les 53 structures concernées
12	Inspection et audit	1. Missions conjointes	Identification des recettes non fiscales dans le Départements ministériels : mission IGF, IGT et RGF	- Réalisation état des lieux des recettes existantes mais également informer et sensibiliser les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - 11 ministères visités dont 9 dans le cadre du suivi des recommandations des missions de l'année 2012 ; - Adoption en Conseil des Ministres de décrets dans trois (3) ministères - Décrets en cours d'adoption par le Conseil des Ministres pour trois autres (3) ministères - Projets de décrets en cours d'élaboration dans 4 ministères, - Recettes collectées à fin 2013 s'élèvent à environ 16 milliards de F CFA selon la RGF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du projet de Loi portant livre de procédures des recettes non fiscales - Poursuivre des missions d'identification des recettes de services ; - Extension des investigations à tous les actes générateurs de recettes non fiscales autres que les recettes de services.
13	Inspection et audit	1. Missions conjointes	Suivi du contrôle des régies de recettes : mission IGF, IGT et RGF	- Vérification de la régularité des opérations et de l'exhaustivité des recettes collectées dans les régies de recettes créées suite au recensement	- 28 régies de recettes contrôlées en 2013 et plusieurs recommandations formulées à l'endroit des régisseurs en vue de la bonne gestion des deniers publics	Poursuite conjointement avec la RGF des activités de contrôle
14	Inspection et audit	1. Missions conjointes	Projet de mise en œuvre de l'approche d'Audit Basé sur les Risques (ABR)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la cartographie des risques des directions du MEF, - Réalisation de missions d'audit selon les normes professionnelles de l'IIA 	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographies des risques élaborées pour environ 70% des Directions du MEF, - Audit de la Direction de la Solde 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'élaboration et la mise à jour de la cartographie des Risques dans directions du MEF, - Renforcement des

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
						missions d'audit basé sur les risques
15	Inspection et audit	2. Missions IGF programmées	Evaluation trimestrielle des Directions des Affaires Financières	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la gestion financière - Contrôle de la consommation des crédits budgétaires des Directions Financières des Ministères 	Production trimestrielle de rapports d'évaluation	Organisation atelier de réflexion sur nouvelles orientations de la mission d'évaluation des DAF.
16	Inspection et audit	2. Missions IGF programmées	Audit de la régularité de la passation des marchés publics approuvés en 2011 (rapport d'étape décembre 2012, rapport mai 2013)	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du circuit de passation des marchés publics - Vérification de la régularité des dispositions et procédures de passation des marchés - Proposition de pistes d'amélioration du processus de passation des marchés. 	<u>Principales recommandations</u> <ul style="list-style-type: none"> - prendre l'arrêté de création des cellules de passation des marchés ; - Etablir un modèle type uniforme de rapport annuel dans le cadre de l'article 163 du Code des marchés publics ; - Formaliser en début d'exercice un programme prévisionnel cohérent de passation de marchés et le respecter scrupuleusement ; 	Reconduction semestrielle de l'audit de régularité sur base d'échantillon ciblé
17	Inspection et audit	2. Missions IGF programmées	Audit des passifs de l'Etat	Détermination du niveau des passifs de l'Etat sur la période 2001-2010	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de recensement et d'évaluation des passifs. - Note d'analyse sur les facteurs à l'origine de la constitution des passifs avec proposition de mesures en vue de réduire les risques de fraude et la constitution des passifs. 	Poursuite et achèvement du recensement et de l'évaluation ; <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan d'apurement des passifs validés en liaison avec la DGBF ; - Organisation séminaire / atelier sur les passifs - Elaboration projet de plan d'action anti passif (PAAP).
18	Inspection et audit	2. Missions IGF programmées	Contrôle des dépenses exécutées sur Mandats - provisions	Vérification de la réalité du service fait avant paiement des dépenses exécutées sur mandats - provision de crédits budgétaires	- Détection des cas de prestations facturées non réalisées ou partiellement réalisées pour un montant de 200 millions de F CFA	Poursuite des vérifications sur 2014 et 2015

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
19	Inspection et audit	3. Missions IGF programmées	Audit de la taxe Spéciale d'Équipement (TSE)	➤ Etat des lieux de la dette fournisseurs relative à la TSE	<u>Recommandations formulées</u> - Instauration d'un système de gestion budgétaire ; - Instauration d'un reporting trimestriel adressé à l'IGF; - Application rigoureuse des textes;	Audit semestriel par l'Inspection Générale des Finances en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations;
20	Inspection et audit	2. Missions IGF programmées	Audit des dettes fournisseurs de la RTI	- Validation de la dette fournisseurs au 30-6-2011	- Rapport émis avec les résultats suivants : Sur un total de dettes de 3,5 milliards • 6% validées sans réserves soit 216 millions F CFA • 41% validées avec réserves soit 1,4 milliards F CFA • 53% rejetées sous réserve de production ultérieure de supports justificatifs probants soit 1,8 milliards F CFA, • 15% rejetées pour cause de compensation soit 483 millions F CFA	Communication en conseil des ministres
21	Inspection et audit	2. Missions IGF programmées	Contrôle des attestations de vérification BIVAC	La mission avait pour objectifs de : - Déterminer les écarts entre les valeurs FOB attestées par BIVAC et les valeurs FOB déclarées et reconnues par la Douane ; - Rechercher les causes et les explications des écarts constatés ; - Vérifier que les valeurs attestées ont été apurées par des déclarations en détail et relever éventuellement les infractions constatées.	<u>Recommandations formulées</u> - Favoriser une plus grande transparence dans la gestion des régimes suspensifs, des exonérations et des sous-régimes spécifiques ; - Mettre un terme à l'élaboration et à la diffusion des circulaires comportant des dispositions contraires aux lois et règlements en vigueur et favorisant les opérations frauduleuses ; - Faire une revue des circulaires diffusées depuis 2001 afin d'en vérifier la conformité avec les lois et règlements en vigueur ; - Etablir des liaisons informatiques entre BIVAC et l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) pour le suivi des importations et des exportations.	Installation d'un terminal Douane à l'Inspection Générale des Finances, comportant des pouvoirs et habilitations de consultation en temps réel des opérations de dédouanement, de blocage et de déblocage informatique des entreprises ;

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
22	Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)	2. Enquêtes	<p>21 dossiers de saisines dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 19% émanant de la hiérarchie - 81% provenant des dénonciations anonymes. <p><u>Etat d'avancement des 21 dossiers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête achevée, dossier transmis au Cabinet (7) 33,33% - Enquête achevée, à transmettre à l'IGF (1) 4,76% - Rapport provisoire transmis au Cabinet (1) 4,76% - Enquête achevée, dénonciation non fondée (2) 9,52% - En cours de traitement (8) 38,1% - Non encore initié (2) 9,52% programmés à brève échéance 	Prévention & Détection	Dossiers traités & transmis à la Hiérarchie	Poursuite des activités conformément aux attributions

N.	DOMAINE	CATEGORIE	DOSSIER	PRINCIPAUX OBJECTIFS	PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS	SUITE A DONNER
23	Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)	3. Sensibilisation et Prévention	Organisation du colloque et de l'atelier sur le thème : "Brigade de Lutte contre la Corruption: pour une stratégie d'actions concertées"	<ul style="list-style-type: none"> - Le décloisonnement de l'activité des différents services et institutions impliqués dans la lutte contre la corruption financière au niveau du MPMEF et des acteurs du système financier - Le renforcement des capacités du Ministère en charge de l'Economie et des Finances (BLC/IGF, CENTIF...), du Ministère de la Justice, de la Police et de la Gendarmerie Nationale en matière de lutte contre la corruption financière 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les administrations et les organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre la corruption et des organisations de la presse nationale sont informées de l'existence de la BLC, des modalités de son action et des moyens de la saisir - Le positionnement de la BLC par rapport aux directions et services impliqués dans la lutte contre la corruption au sein du MPMEF est clairement établi Une plateforme d'actions prioritaires du MPMEF en matière de lutte contre la corruption est établie - Des mécanismes et instruments efficaces d'actions concertés entre l'IGF, la BLC et les partenaires identifiés sont proposés 	Mise en œuvre du plan d'action issu du séminaire
24	Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)	3. Sensibilisation et Prévention	Contribution BLC élaboration Loi anti-corruption	Prise en compte des spécificités du dispositif institutionnel existant au sein du MPMEF et participant déjà à la lutte contre la corruption au sein dudit ministère	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise de l'ordonnance N°2013-660 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ➤ Prise de l'ordonnance N°2013-661 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance 	Collaboration avec la Haute Autorité dans le traitement des plaintes et dénonciations enregistrées à la BLC
25	Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)	1. Restructuration	Comité de réforme BLC	Etat des lieux de la BLC en identifiant les problèmes ou dysfonctionnements afin d'y apporter des solutions appropriées	Elaboration d'un projet d'arrêté révisant l'arrêté n°38/MEF/IGF du 17 février 2012 créant la BLC	Signature de l'arrêté nouveau fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la BLC
26	Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC)	1. Restructuration	Plan de communication BLC	Faire connaître la BLC à ses partenaires institutionnels de la lutte contre la corruption et au grand public	Organisation effective du Colloque et de l'Atelier portant sur le thème "Brigade de Lutte contre la Corruption : pour une stratégie d'actions concertées" et de la campagne média sous-jacente	Capitaliser les acquis du colloque par la mise en œuvre de partenariats avec les parties prenantes

**RESUME SYNOPSIS DES
PRINCIPALES
ACTIVITES REALISEES EN 2013**

SOMMAIRE

I.	Présentation de l'IGF : Missions et Organisation.....	23
II.	Suivi du remboursement des crédits de TVA.....	25
III.	Evaluation des Directions Financières des Ministères.....	27
IV.	Audit des marchés publics passés en 2011.....	29
V.	Audit des contrats de l'état et de ses démembrements.....	30
VI.	Traitement des passifs de l'Etat.....	31
VII.	Contrôle des dépenses exécutées sur mandats- provision de crédits budgétaires.....	35
VIII.	Identification des recettes non fiscales dans les départements ministériels.....	37
IX.	Suivi du contrôle des régies de recettes.....	39
X.	L'audit de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE).....	40
XI.	Audit des dettes fournisseurs de la RTI.....	41
XII.	Contrôle des attestations de vérification BIVAC.....	43
XIII.	Audit des arriérés de paiement de l'Etat de 2000 à 2010.....	45
XIV.	Activités de la Brigade de Lutte contre la Corruption.....	48
XV.	Démarche qualité de l'IGF.....	51
XVI.	Cadre de concertation des inspections générales du Ministère.....	52
XVII.	Renforcement des capacités de l'IGF.....	53

I. PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERAL DES FINANCES : MISSION ET ORGANISATION :

A. MISSIONS

L'Inspection Générale des Finances est organisée par les textes suivants : décret n°2011-222 du 7 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances, décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances et l'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012, portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Brigade de Lutte contre la Corruption.

Au terme de ces textes, l'Inspection Générale des Finances est chargée :

- d'assurer le contrôle de l'organisation et du fonctionnement des services rattachés, des directions centrales et de toute structure sous tutelle économique et financière du Ministère ;
- de réaliser des audits, de procéder à l'évaluation des procédures administratives et de gestion des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des sociétés d'Etat, des sociétés à participation financière publique et de tout autre organisme sous tutelle économique et financière du Ministère ;
- d'assurer des missions particulières de conseil, de vérification notamment en matière fiscale, douanière et de change ;
- de diligenter des inspections ou des enquêtes demandées par le Ministre de l'Economie et des Finances ou conjointement avec d'autres Ministres ;
- d'évaluer les performances des structures du Ministère et des organismes sous-tutelle économique et financière ;
- de suivre le programme de lutte contre la fraude et la corruption dans l'Administration en liaison avec les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

En outre, l'Inspection Générale des Finances assure l'autorité technique de l'Inspection Générale des Services Fiscaux, l'Inspection Générale des Services Douaniers et l'Inspection Générale du Trésor.

B. ORGANISATION

Pour accomplir ses missions, l'Inspection Générale des Finances dispose d'un Secrétariat Permanent, de trois Divisions comprenant chacune trois sections d'inspection et de contrôle, ainsi que des Cellules spécialisées.

Le Secrétariat Permanent est chargé d'une part de la coordination, de la planification des activités, de la préparation des missions, de l'exploitation et de la synthèse des résultats des contrôles ainsi que du suivi de l'exécution des conclusions et sanctions, et d'autre part de la gestion du personnel, du budget, du matériel, de la documentation et de l'informatique.

Cinq (5) Cellules spécialisées ont été créées pour renforcer le Secrétariat Permanent et les Divisions. Ce sont :

- la Cellule Audit ;
- la Cellule Etudes et Formation ;
- la Cellule Coordination et Planification des Activités ;
- la Cellule Gestion du Budget et du Matériel ;
- la Cellule Gestion des Ressources Humaines, Qualité et Communication.

Les Divisions sont chargées de la coordination de l'activité des sections placées sous leur autorité. Elles sont au nombre de trois. Ce sont :

1. **La Division 1** : « **Contrôle de l'activité des services** », chargée du contrôle de l'activité des services à travers les sections i) Finances Générales, ii) Régies Financières et iii) Secteur Parapublic.
2. **La Division 2** : « **Lutte contre la Fraude** », principalement chargée des fraudes douanière, fiscale et de change à travers les sections i) Fraude Douanière, ii) Fraude Fiscale, et iii) Fraude de Change ;
3. **La Division 3** : « **Brigade de Lutte contre la Corruption** », chargée de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes à travers les sections i) Préventions, ii) Renseignements et iii) Investigations.

II. SUIVI DU REMBOURSEMENT DES CREDITS DE TVA

• Contexte

L'apurement des arriérés de crédits de TVA s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires.

Un Comité Paritaire (secteur Public/secteur Privé) dénommé Comité TVA a été institué par arrêté n°252 MEF/IGF du 7 septembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi des remboursements des crédits de TVA. C'est une structure paritaire constituée des membres de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) et de l'Administration. L'Inspecteur Général des Finances qui assure la présidence du Comité a un rôle d'arbitre.

Les membres du Comité ont été nommés et installés par arrêté n°542 MEF/IGF du 30 novembre 2011.

Le Comité TVA est chargé principalement de :

- Evaluer l'application des procédures d'instruction et de remboursement ;
- Proposer des modalités de paiement sur la base de critères objectifs ;
- Donner un avis sur toute question relative à la procédure de remboursement des crédits de TVA ;
- Mettre en place une base de données statistique.

• Travaux effectués

Les principaux acquis du comité dans le cadre des travaux effectués en 2013 se résument comme suit :

- Tenue de 18 réunions ordinaires et de 3 réunions extraordinaires ;
- Adoption et mise en œuvre du plan d'apurement du stock des arriérés de crédits de TVA à fin 2011. L'annuité 2013 dont le montant s'élevait à 7,1 milliards a été entièrement acquittée ;
- Paiement régulier de l'encours 2013. Sur un encours total de 45,9 milliards, 36 ont été payés, soit un reste à payer de 9,9 milliards ;
- Finalisation de la mise en place du portail sur le site de la DGI ;
- Mise en place du nouveau mécanisme d'approvisionnement de la Régie TVA ;
- Mise en place d'un applicatif sur le suivi de délivrance des attestations douanières en vue de résoudre le problème de la délivrance des attestations d'exportations ;
- Remboursement des crédits TVA antérieurs à août 2006 (ancienne formule) : 8 milliards titrisés et 6 milliards non titrisés.

• Perspectives

Le Comité devra notamment :

- Veiller à faire finaliser et rendre opérationnel au 1^{er} janvier 2014 le portail sur le site de la DGI. Cela permettra aux entreprises de suivre le traitement de leurs dossiers ;
- Examiner les modalités pratiques d'amélioration du nouveau mécanisme d'alimentation de la Régie TVA tel que prévu par l'article premier de l'annexe fiscale 2013 (suivi régulier des -approvisionnements de la Régie par le Cabinet) ;
- Veiller à la mise en place effective de l'applicatif de la DGD relatif à la délivrance des attestations douanières ;
- Approvisionner la Régie à hauteur de 14 milliards FCFA avant la fin du mois de décembre 2013 afin de couvrir les restes à payer de l'encours 2013 et anticiper sur le paiement du tiers de l'annuité 2014 du stock de crédits à fin 2011 ;
- Proposer à l'ACDP et au PGT un plan d'apurement des créances de TVA ancienne formule.

III. EVALUATION DES DIRECTIONS FINANCIERES DES MINISTRES

• Contexte

Conformément aux dispositions prises par le Ministère de l'Economie et Finances pour l'encadrement de la gestion budgétaire, l'Inspection Générale des Finances a été chargée d'évaluer la gestion financière et de contrôler la consommation des crédits budgétaires des Directions Financières des Ministères.

L'objectif de la mission est de contrôler l'exécution du budget, de s'assurer de la concordance entre la consommation des crédits budgétaires et les réalisations physiques des ministères et de se prononcer sur la qualité de la gestion budgétaire de chaque DAF.

• Travaux effectués

La méthodologie de l'évaluation des DAF comporte deux étapes. La première étape porte sur l'analyse financière des budgets et la seconde étape porte sur le contrôle physique des réalisations correspondantes.

- La première phase concerne l'analyse financière des budgets et se déroule en quatre étapes, à savoir :
 - la transmission des supports de collecte aux DAF,
 - le Calcul des indicateurs de la gestion budgétaire,
 - l'analyse des données, et
 - la notation.

- La deuxième phase est relative au contrôle de la concordance entre la consommation des crédits budgétaires et les réalisations physiques. Elle se déroule en trois étapes, à savoir :
 - le choix des natures de dépenses contrôlées en fonction de leur volume par rapport au budget du Ministère et des risques potentiels liés ;
 - la vérification des pièces justificatives de la dépense présentées par les responsables financiers des structures visitées ;
 - la constatation par les Inspecteurs de la matérialité et de la conformité du bien ou service livré aux justificatifs produits.

- **Perspectives**

- Poursuivre la mission d'évaluation des DAF en mettant un Accent particulier sur le contrôle du service fait ;
- Etendre l'évaluation aux ordonnateurs délégués, ordonnateurs secondaires (préfets de régions) et aux gestionnaires de projets ;
- Organiser un atelier de réflexion sur de nouvelles orientations de la mission d'évaluation des DAF.

IV. AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2011

• Contexte

L'objectif principal de la mission est d'évaluer la régularité de la procédure de passation à partir d'un échantillon de 25% des marchés approuvés au titre de l'exercice 2011.

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont les suivants :

- Evaluer le circuit de la passation des marchés publics sélectionnés ;
- Vérifier la régularité des dispositions et procédures de passation pour les marchés sélectionnés ;
- Proposer à l'attention des entités auditées et à la tutelle, des pistes d'amélioration du processus de passation des marchés.

• Travaux effectués

L'audit a porté sur un échantillon 250 marchés tiré parmi les mille trois (1003) marchés hors avenants et lettres valant marchés approuvés au cours de l'année 2011, soit 25% du volume total de marchés approuvés.

Les marchés sélectionnés se répartissent en 64% d'appels d'offres ouverts, en 19% d'appels d'offres restreints et en 17% de gré à gré.

Les principaux constats effectués à l'issue de la mission se résument comme suit :

- Aucune cellule de passation des marchés publics n'a été constituée conformément à l'article 42 du code des marchés publics ;
- Absence de programme prévisionnel de passation des marchés ;
- Les services en charges des marchés ne produisent généralement pas de rapport spécifique sur les marchés ou s'il existe, ce rapport ne respecte pas les dispositions du code des marchés publics ;
- L'archivage des documents relatifs aux marchés n'est pas convenablement assuré.

• Perspectives

En perspective, il s'agira d'étendre l'audit des marchés vers un contrôle périodique à cadence semestrielle de l'exercice 2015.

V. AUDIT DES CONTRATS DE L'ETAT ET DE SES DEMEMBREMENTS (Mission conjointe IGE-IGF-IGT)

• Contexte

L'Inspecteur Général d'Etat a été instruit par le Président de la République afin d'entreprendre une revue des contrats passés par l'Etat et ses démembrements à savoir les Ministères, les Etablissements Publics Nationaux, les Sociétés d'Etat et les Sociétés à Participation Financière Publique.

L'objectif principal de la mission est de s'assurer de la régularité et de la conformité du processus de passation et d'exécution des contrats conclus entre le 1er Juin 2011 et le 30 Juin 2012 avec les dispositions et procédures en vigueur en matière d'acquisition de biens et services.

• Travaux effectués

Les premiers constats faits par la mission sur les dossiers reçus et examinés sont les suivants :

- le montant cumulé des marchés publics et des autres contrats reçus s'élève à 99 086 124 598 F CFA ;
- le montant cumulé des appels d'offres restreints et gré à gré représente 33% contre 32% pour les appels d'offres ouverts ;
- les contrats de travail et de baux Administratifs représentent 9% de la valeur totale des dossiers reçus.

• Perspectives

A la suite de ces vérifications sur pièces, des équipes de missions ont été déployées sur le terrain pour s'assurer de l'exhaustivité, de la régularité et la conformité des marchés et contrats passés par ces 53 structures.

VI. TRAITEMENT DES PASSIFS DE L'ETAT

- **Contexte**

L'Inspection Générale des Finances a été instruite par le Ministre de l'Economie et des Finances aux fins de déterminer le montant des passifs de l'Etat sur la période 2001-2010.

Elle a mené à cet effet deux opérations de recensement en 2006 et en 2011 couvrant respectivement les périodes 2001 à 2005 et 2006 à 2010.

- **Travaux effectués**

Les missions conduites par l'Inspection Générale des Finances ont permis de recenser et d'évaluer les passifs des périodes sous rubriques. Les résultats de ces contrôles sont consignés dans un rapport transmis au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances pour validation.

Outre le recensement des passifs, l'Inspection Générale des Finances a mené une étude sur les facteurs à l'origine de la constitution des passifs et proposé des mesures en vue de réduire les risques de fraude et la constitution des passifs.

➤ Facteurs à l'origine des passifs

Les principaux facteurs de constitution des passifs en termes de récurrence se résument comme suit :

FACTEURS	OBSERVATIONS
Non-respect des procédures d'exécution des dépenses publiques	Certains administrateurs de crédits initient des dépenses sans s'assurer au préalable de l'existence de crédits ou sans adresser une requête de financement à la DGBF.
Dépenses imprévues et urgentes	La survenance d'événements non prévus affectant le fonctionnement normal des services de l'Etat commande dans certains cas que des dépenses non prévues au budget soient faites dans l'urgence.
Insuffisance des crédits budgétaires alloués aux besoins incompressibles	Les crédits alloués à certaines structures (scolaire, santé) ne couvrent pas la totalité des charges incompressibles (gardiennage, alimentation entretien, etc.).
Réduction des bases exécutable sur les lignes budgétaires	Il arrive qu'en plein exercice budgétaire, une partie des crédits alloués à une structure se trouve gelée ; alors que les besoins de la structure restent réels.
Lettres d'avances	Les lettres d'avance au profit d'un opérateur économique non payées totalement au cours de l'exercice d'émission deviennent caduques à la fin de l'exercice.
Fermeture du SIGFiP et changement des acteurs du circuit de la dépense publique	Les fermetures avant terme du (SIGFiP), surtout dans les périodes 2009 à 2010, ont entraîné des perturbations au niveau de la prise en charge de certaines dépenses. Cette situation conjuguée au changement récurrent des acteurs du circuit de la dépense ont favorisé la création de nombreux passifs.
Non approvisionnement des régies d'avances	Les régies d'avances ne sont pas approvisionnées régulièrement pour faire face aux paiements des différentes factures approuvées par le Contrôle Financier.

De manière générale, la crise des 10 dernières années a été un facteur aggravant en raison des multiples dysfonctionnements créés dans l'Administration. Ainsi, un accroissement de plus de 500% du montant des passifs recensés est constaté entre le premier et le second recensement effectué par l'IGF.

➤ **Principales mesures prises pour réduire les risques de fraude et la constitution des passifs (depuis la fin de la crise post-électorale)**

Dans le cadre du contrôle interne au niveau du ministère, la situation des passifs a été analysée afin de prévenir les risques de fraude élevés et inhérents à ce type dépenses. Cette analyse a abouti à la prise des mesures suivantes depuis l'exercice 2012 :

- Transmission obligatoire à l'IGF de tous les dossiers relatifs aux passifs pour un audit systématique avant toute procédure d'engagement par la DGBF, conformément aux instructions du Ministre (cf. courrier n°2852/MEF/IGF/LS/knt du 25 avril 2012 en annexe 5, séparation des fonctions) ;
- Prise de l'instruction n°090 MEF/IGF du 14 mai 2012 par le Ministre définissant clairement le circuit et le rôle des différents acteurs dans la chaîne de la dépense du traitement des passifs ;
- Inscription de la mention « interdiction de constituer des passifs » sur les actes de notification des crédits par la Direction Générale du Budget et des Finances, conformément aux instructions du Ministre.

Outre ces mesures générales pour prévenir et encadrer les passifs, les recommandations ci-après sont formulées pour empêcher la création de passifs :

- Sensibiliser les administrateurs de crédits et les ordonnateurs délégués sur la nécessité du strict respect des procédures d'exécution des dépenses publiques sous peine d'exposer leur responsabilité administrative et pécuniaire ;
- Informer et sensibiliser les opérateurs économiques sur le circuit d'exécution de la dépense publique en insistant sur la nécessité d'obtenir au préalable un bon de commande « régulier » avant l'exécution de toute prestation pour le compte de l'Etat au risque de la non prise en charge des dépenses y afférentes ;
- Prendre en compte les dépenses incompressibles des ministères dans l'élaboration du budget ;
- Renforcer le contrôle interne au sein des différentes structures ;
- Rejeter systématiquement tout passif résultant de la faute des opérateurs économiques.

• Perspectives

- Poursuivre et achever l'audit des passifs entamé par l'Inspection Générale des Finances ;
- Elaborer un plan d'apurement des passifs validés en liaison avec la Direction Générale du Budget et des Finances ;
- Organiser un séminaire atelier sur les passifs qui réunira l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense. Ce séminaire visera les points suivants :
 - Approfondir l'identification des principaux faits générateurs des passifs ;
 - Informer et sensibiliser davantage les acteurs sur la question des passifs ;
 - Préciser les sanctions encourues par les acteurs fautifs ;
 - Evaluer l'impact potentiel des réformes en cours sur la problématique des passifs ;
 - Elaborer un projet de plan d'action anti passif (PAAP).

VII. CONTROLE DES DEPENSES EXECUTEES SUR MANDATS-PROVISION DE CREDITS BUDGETAIRES

• Contexte

Afin de renforcer le contrôle des dépenses exécutées sur mandats - provision de crédits budgétaires, le Ministre de l'Economie et des Finances a instruit l'Inspection Générale des Finances de à l'effet de s'assurer de la réalité de service fait avant paiement.

A cet effet, la Paierie Générale du Trésor transmet systématiquement à l'Inspection Générale des Finances pour contrôle, les dossiers relatifs aux mandats - provision qu'elle reçoit.

• Travaux effectués

Les résultats des missions menées par l'Inspection Générale des Finances dans le cadre du contrôle des dépenses exécutées sur mandats - provision de crédits budgétaires, se résument comme ci-après :

Période 2012-2013

	DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	DOSSIERS REJETES	DOSSIERS EN COURS D'EXAMEN
NOMBRE	507	478	6	23
MONTANT (en milliards de F CFA)	15,8	14,1	0,2	1,5

Les contrôles effectués par l'Inspection Générale des Finances ont permis de détecter des cas de prestations facturées non réalisées ou partiellement réalisées.

En outre, l'Inspection Générale des Finances a élaboré une base de données des mandats provision afin de s'assurer qu'un même dossier n'est pas imputé sur plusieurs mandats.

• Perspectives

Pour encadrer le recours des dépenses exécutées sur mandats de provision de crédits budgétaires, un comité d'autorisation des mandats provision a été créé par arrêté interministériel, afin de définir les modalités assurant une réduction du recours aux mandats provision à fin 2013 et la suppression des mandats provision à fin 2014. L'Inspection Générale des Finances est membre de ce comité et poursuivra ses missions de contrôle durant cette période.

VIII. IDENTIFICATION DES RECETTES NON FISCALES DANS LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

• Contexte

Dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale du Trésor et de la Recette Générale des Finances effectuent conjointement depuis le mois de mars 2007, sur instructions du Ministre de l'Economie et des Finances, des missions d'identification des recettes de services.

Ces missions sont menées dans toutes les administrations publiques et privées susceptibles de détenir des recettes non fiscales en vue de les identifier et de les inscrire dans un cadre légal de gestion, conformément à la loi organique n°59-249 du 31 décembre 1959, qui dispose en son article 8, alinéa 2 que la rémunération des services rendus ne peut être établie et perçue au profit d'un service public si elle n'a été instituée par décret pris sur le rapport conjoint du Ministre des Finances et du Ministre technique intéressé.

Ces missions ont permis de faire l'état des lieux des recettes existantes mais également d'informer et de sensibiliser des différents acteurs.

• Travaux effectués

En 2013, plusieurs actes administratifs ont été pris par le Gouvernement en vue de faciliter les missions d'identification des recettes non fiscales au sein des structures étatiques. Il s'agit notamment :

- de la circulaire du Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances n°002/PM/MPMEF du 01 août 2013 relative à la perception des recettes de services dans les Ministères et services publics ;
- du décret n°2013-763 du 8 novembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du comité d'identification des recettes non fiscales (en lieu et place de l'arrêté 1023/MEF/DGTCP/CP/RGF-CE du 14 octobre 2009) ;
- du décret n°2013-762 du 8 novembre 2013 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès de l'Etat, des établissements publics nationaux et des projets d'investissement.

Les résultats en termes d'activités du Comité d'identification se présentent comme suit :

- 11 ministères visités dont 9 dans le cadre du suivi des recommandations des missions de l'année 2012 ;
- adoption en Conseil des Ministres de décrets dans trois (3) ministères, à savoir : le Ministère des Eaux et Forêts ; le Ministère du Tourisme et le Ministère de l'Agriculture ;
- décrets en cours d'adoption par le Conseil des Ministres pour trois (3) ministères, à savoir : le Ministère de la Culture et de la Francophonie, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique et le Ministère de la Construction du Logement et de l'Assainissement ;
- projets de décrets en cours d'élaboration dans 4 ministères, à savoir : le Ministère du Pétrole et de l'Energie, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère des Transports ;
- les recettes collectées à fin 2013 s'élèvent à environ 16 milliards de F CFA selon la Recette Générale des Finances (RGF).

- **Perspectives**

En perspective, il s'agira :

- de poursuivre les missions d'identification des recettes de services ;
- de renforcer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- d'étendre les investigations sur tous les actes générateurs de recettes non fiscales autres que les recettes de services.

IX. SUIVI DU CONTROLE DES REGIES DE RECETTES

• Contexte

Dans le cadre du Programme Economique et Financier, l'Inspection Générale des Finances est chargée d'un certain nombre d'activités notamment, de s'assurer de la réalisation des contrôles des régies de recettes créées suite aux opérations d'identification des recettes de services.

A cet effet, le Recette Générale des Finances (RGF) a transmis ces rapports de contrôles effectués dans lesdites régies.

Cette activité consiste à vérifier auprès de la Recette Générale des Finances (RGF) l'effectivité des contrôles des régies de recettes créées.

Cette mission permet à l'IGF de s'assurer de la régularité des opérations et de l'exhaustivité des recettes collectées dans les régies de recettes créées.

• Travaux effectués

Vingt-huit (28) régies de recettes ont été contrôlées en 2013 et plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit des régisseurs en vue de la bonne gestion des deniers publics.

• Perspectives

Poursuivre et renforcer les missions de contrôle des régies au cours de l'année 2013.

X. AUDIT DE LA TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT (TSE)

• Contexte

Dans le but de permettre à la Direction Générale des Impôts (DGI) de financer son vaste programme de modernisation et d'équipement de ses services à travers tout le territoire national, le Gouvernement a instauré la Taxe Spéciale d'Equipement (TSE) sur la base des dispositions de l'article 35 de l'annexe fiscale à la loi de finances n°2001-338 du 14 juin 2001.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a instruit l'Inspection Générale des Finances aux fins de procéder à l'audit des dettes fournisseurs liées à la TSE.

• Travaux effectués

En exécution de cette diligence, les travaux menés ont permis de faire des constatations suivantes :

- Sous-évaluation de la dette fournisseur ;
- Double facturation de certaines prestations ;
- Impossibilité d'effectuer un contrôle in situ des mobiliers de bureau et du matériel informatique acquis du fait de leur non immatriculation et rattachement à une quelconque facture.

En vue de corriger ces dysfonctionnements, les recommandations suivantes ont été faites :

- Application des nouvelles procédures d'exécution des dépenses proposées par l'équipe de mission ;
- Instauration d'un système de gestion budgétaire ;
- Instauration d'un reporting trimestriel adressé à l'Inspection Générale des Finances ;
- Application rigoureuse des textes.

• Perspectives

Initiation d'un audit semestriel par l'Inspection Générale des Finances en vue du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ;

Extension de la mission à l'ensemble de tous les engagements effectués depuis l'instauration de la TSE afin d'évaluer le montant exhaustif des dépenses non éligibles.

XI. AUDIT DES DETTES FOURNISSEURS DE LA RTI

• Contexte

L'Inspection Générale des Finances a été instruite de procéder à la validation de la dette fournisseur de la Radio-Télévision Ivoirienne (RTI) au 30 juin 2011.

Pour mémoire, l'objectif poursuivi par la validation de la dette fournisseurs de la RTI à la date du 30 juin 2011 est la mise en place d'un éventuel appui budgétaire par l'Etat, pour libérer cette structure du lourd passif constitué par l'ensemble de sa dette. Cette démarche spécifique s'inscrit dans le cadre global de l'allègement de la dette globale de la RTI au 30 juin 2011 estimée à environ 9 milliards répartis comme suit (chiffres en FCFA) :

- Dette fiscale : 3 686 058 817 (apurée)
- Dette sociale : environ 1 800 000 000 (dont 1,4 milliards apurés à ce jour)
- La dette fournisseur de 3 514 135 683 F CFA au 30 juin 2011 se répartissant comme suit :
 - Fournisseurs d'Exploitation : 3 180 488 189
 - Fournisseurs d'Investissement : 333 647 494

• Travaux effectués

Chaque dossier fournisseur a été évalué sur la base des critères suivants :

- **Césure** : pour assurer que seules les transactions de la période de référence (au 30 juin 2011) sont prises en compte ;
- **Droits et Obligations** : pour assurer que les dettes fournisseurs concernées sous toutes leurs formes sont effectivement rattachables à l'entité RTI, en d'autres termes s'assurer qu'il s'agit bel et bien d'une dette valable de la RTI ;
- **Exactitude** : pour s'assurer que les montants individuels relatifs aux soldes individuels sont vérifiés exacts au niveau de chacune de leurs composantes, (factures, avoirs, règlements, régularisations) ;
- **Justification** : pour s'assurer que chaque transaction est documentée par des supports justificatifs probants à caractère corroborant (ex : facture, bon de commande, bon de livraison, etc.) ;
- **Existence ou occurrence** : pour s'assurer que les composantes de chaque solde fournisseur correspondent à des transactions effectives (prestations de services, livraison de biens tangibles, règlements effectifs).

Ainsi un score a pu être attribué à chaque dossier pour chacun des 5 critères ci avant à raison de 20% par critère satisfait, (ainsi un dossier satisfaisant tous les 5 critères obtient un score de 100% et est jugé validé sans réserves).

Compte tenu de ce qui précède, les résultats obtenus à la fin des travaux sur le terrain se présentent comme suit :

Sur un total de dettes de 3,5 milliards :

- 6% validées sans réserves soit 216 millions F CFA ;
- 41% validées avec réserves soit 1,4 milliards F CFA ;
- 53% rejetées sous réserve de production ultérieure de supports justificatifs probants soit 1,8 milliards F CFA ;
- 15% rejetées pour cause de compensation soit 483 millions F CFA.

En complément il a été également vérifié que les dettes ne faisaient l'objet d'aucun mécanisme de compensation ou de prise en charge pré-existant.

• Perspectives

La part substantielle de supports justificatifs non reçus peut encore être réduite, des travaux de recherche au niveau des archives de la RTI se poursuivent à cet effet.

Les conditions nécessaires pour arriver à un apurement définitif des dettes fournisseurs de la RTI au 30 juin 2011, reposent sur la mise en œuvre des mesures ci-après :

- Mise en place d'un comité de suivi interministériel (Ministère de la Communication/Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances/Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget) pour mener à bon port l'opération d'apurement des dettes fournisseurs de la RTI au 30 juin ;
- Les missions et attributions dudit comité sont précisées dans un projet d'arrêté.

XII. CONTROLE DES ATTESTATIONS DE VERIFICATION BIVAC

• Contexte

A la suite d'informations récurrentes faisant état d'écart importants entre les valeurs attestées par la société BIVAC et les valeurs déclarées en Douane, l'Inspection Générale des Finances a été instruite pour conduire une mission de contrôle de l'apurement des Attestations de Vérification (AV) délivrées par la société BIVAC de 2007 à 2011.

La mission avait pour objectifs de :

- Déterminer les écarts entre les valeurs FOB attestées par BIVAC et les valeurs FOB déclarées et reconnues par la Douane ;
- Rechercher les causes et les explications des écarts constatés ;
- Vérifier que les valeurs attestées ont été apurées par des déclarations en détail et relever éventuellement les infractions constatées ;
- Vérifier que les dispenses de vérifications telles que prévues par la convention ont été respectées (seuils des valeurs, produits dispensés du contrôle) et n'ont pas été contournées par des dispositions ou des pratiques frauduleuses (exonérations, sous-régimes d'exception, etc.).

• Travaux effectués

Pour ce faire, l'équipe de mission a utilisé une approche méthodologique basée sur :

- L'examen du contenu et des paramètres des fichiers informatiques Douane et BIVAC ;
- Le rapprochement des fichiers Douanes et BIVAC et la détermination des écarts ;
- L'extraction des sous régimes et des produits dispensés du contrôle BIVAC ;
- L'analyse et l'exploitation des écarts.

• Perspectives

Les dysfonctionnements constatés lors de la mission ont donné lieu aux recommandations ci-après :

- La production des informations sur la comparaison des prix, l'identification des sous-facturations, des subventions à l'exportation et les montants rapatriables en Côte d'Ivoire ;
- L'identification des éléments de la taxation, notamment les relations acheteur-vendeur, les commissions et les exonérations ;
- La production des rapports avec la Cellule technique de Suivi de la convention et la situation du fichier informatique de la valeur ;
- Le respect des obligations concernant le droit de communications des informations tel que le prévoient les lois et règlements en vigueur afin de faciliter les investigations et permettre la constatation (ou non) des infractions dans des délais raisonnables ;
- Une plus grande transparence dans la gestion des régimes suspensifs, des exonérations et des sous-régimes spécifiques ;
- Mettre un terme à l'élaboration et à la diffusion des circulaires comportant des dispositions contraires aux lois et règlements en vigueur et favorisant les opérations frauduleuses ;
- Faire une revue des circulaires diffusées depuis 2001 afin d'en vérifier la conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- Vérifier que la sécurité du système informatique est assurée (fortes présomptions de fraudes informatiques) ;
- Installer un terminal Douane à l'Inspection Générale des Finances, comportant des pouvoirs et habilitations de consultation en temps réel des opérations de dédouanement, de blocage et de déblocage informatique des entreprises ;
- Etablir des liaisons informatiques entre BIVAC et l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) pour le suivi des importations et des exportations.

XIII. AUDIT DES ARRIERES DE PAIEMENT DE L'ETAT DE 2000 A 2010

• Contexte

Dans le cadre du traitement de la dette intérieure, le Gouvernement a diligenté un audit sur le stock des arriérés de paiement (restes à payer du Trésor) des exercices budgétaires 2000 à 2010, aux fins d'apprécier la réalité et la sincérité desdits arriérés.

Cet audit qui s'est achevé en octobre 2013 a concerné aussi bien les arriérés de l'Etat Central que ceux des Collectivités décentralisées et des Etablissements Publics Nationaux d'un montant global de 356 milliards FCFA.

L'audit a été réalisé par des cabinets d'expertise comptable et s'est déroulé en deux phases successives comme suit :

➤ La première phase s'est déroulée du 12 septembre au 21 décembre 2012. Les travaux dans cette phase ont été réalisés par huit (8) cabinets, sous la coordination de l'Inspection Générale des Finances qui présidait le Comité de Pilotage mis en place à cet effet par arrêté.

L'ampleur des travaux, la tenue des séances contradictoires et la prise en compte des observations ont conduit à une durée de 3 mois 10 jours au lieu de 45 jours comme initialement prévu.

Au terme des travaux de la première phase, les huit (8) cabinets ont validé une dette totale à prendre en charge par l'Etat d'un montant de 193,7 milliards sur un total de 356 milliards audités, soit un taux de rejet de 45%.

➤ La deuxième phase s'est déroulée du 11 avril au 22 octobre 2013. Trois (3) cabinets d'audit ont participé aux travaux, sous la coordination du Cabinet du MPMEF avec une durée effective des travaux de 6 mois 11 jours.

La seconde phase a porté sur un échantillon d'environ 1000 mandats tirés du stock de la dette fournisseur validée (139,1 milliards) lors de la première phase. Cet échantillon représente un montant total d'environ 106 milliards de FCA.

Au terme des travaux de la seconde phase de l'audit, 65,3 milliards ont été validés, soit un taux de rejet de 38,3%.

Sur un montant total de 356 milliards audités, 152,9 milliards ont été validés, soit un taux global de rejet de 57%.

- **Travaux effectués**

Le Gouvernement a adopté les résultats de l'audit ainsi que le plan d'apurement des créances validées lors du conseil des Ministres du jeudi 14 novembre 2013.

Le plan d'apurement adopté a été bâti sur une catégorisation des créanciers en « petits créanciers », « moyens créanciers » et « gros créanciers » dont chacune fait l'objet d'un traitement spécifique. Il a été retenu le paiement intégral de la créance des « petits créanciers » et le paiement d'un acompte pour les deux autres catégories suivi de négociation pour les modalités d'apurement du solde.

Le plan d'apurement adopté par le Gouvernement est en cours de mise en œuvre et les opérations de paiement des fournisseurs font l'objet d'un suivi par un Comité qui a été mis en place par arrêté interministériel du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances (MPMEF) et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget (MPMB). Ce Comité est présidé par le Directeur de Cabinet du MPMEF. Il est chargé de :

- Veiller à la mise en œuvre du plan d'apurement adopté par le Gouvernement ;
- Suivre le règlement et le traitement des créances validées par l'audit ;
- Coordonner la gestion du contentieux ;
- Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité de Suivi s'appuie sur un Secrétariat Technique coordonné par l'Inspecteur Général des Finances.

Le Secrétariat Technique est chargé de :

- Déterminer les diligences à accomplir et suivre leur mise en œuvre ;
- Définir le plan de communication relatif à cette opération ;
- Suivre le règlement des créances validées ;
- Proposer au Président du Comité des solutions éventuelles en vue de la bonne exécution du plan d'apurement.

- **Perspectives**

Il s'agit de tirer les enseignements de l'audit et proposer des mesures d'amélioration car le taux élevé de rejet indique l'existence réelle de problèmes dans la chaîne de la dépense, en témoigne :

- l'abondante certification de service fait pour des prestations non réalisées ;
- le mandatement total de prestations partiellement réalisées ;

- la prise en charge comptable de dépenses sans les pièces requises, etc.

Ces constats imposent la nécessité de renforcer les contrôles a priori pour éviter la reproduction des irrégularités et des manquements relevés.

De même, il y a nécessité de renforcer les contrôles a posteriori pour situer les responsabilités des acteurs de la chaîne. A cet effet, l'Inspection Générale des Finances entend dans le cadre de ses activités courantes analyser les causes de rejet et faire des propositions d'amélioration du circuit de la dépense publique.

XIV. ACTIVITES DE LA BRIGADE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les principales activités réalisées par la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC) au cours de l'année 2013 ont porté sur :

- la restructuration de la BLC ;
- la poursuite des activités opérationnelles ;
- le renforcement des capacités du personnel ;
- la sensibilisation des différents partenaires institutionnels, privés et de la société civile.

- **La restructuration de la BLC**

Pour faire face aux difficultés de gestion rencontrées dans les premiers mois d'exercice de la Brigade de Lutte contre la Corruption (BLC), un comité de réforme a été mis en place en vue de la restructurer et la rendre totalement opérationnelle et performante.

Les travaux du comité ont porté sur :

- l'état des lieux de la BLC des ressources humaines, des équipements, des dossiers de corruption, de l'organisation et du fonctionnement de la BLC ; et ;
- le plan d'action 2013 de la Brigade comprenant dix (10) actions concrètes à mener réparties en termes de prévention d'une part et d'autre part, en termes d'enquêtes et de renseignements.

- **Les activités opérationnelles**

En 2013, la BLC a enregistré 21 dossiers de saisines dont :

- 19% émanant de la hiérarchie ;
- 81% provenant des dénonciations anonymes.

L'état de traitement des 21 dossiers se présente comme suit :

- En cours de traitement (10) soit 47,6 % ;
- Dossiers transmis au Cabinet (7) soit 33,3 % ;
- Achevé, dénonciation non fondées (2) soit 9,5 %
- Non encore initié (2) soit 9,5%.

Les activités opérationnelles de la BLC en 2013 ont principalement porté sur :

- La finalisation des investigations sur les attributions frauduleuses d'exonérations de TVA ;
L'exportation frauduleuse de cacao, la transaction dont a bénéficié une société opératrice dans le domaine d'exploitation forestière ;
- La conduite d'une enquête sur l'établissement de faux documents administratifs, l'attribution d'avantages fiscaux à des entreprises et le détournement de droits et taxes de douanes.

- **Le renforcement des capacités du personnel**

Les agents de la BLC ont participé à plusieurs séminaires de formation parmi lesquels :

- La formation sur la méthodologie d'élaboration de procédures ;
- La formation sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption ;
- Le séminaire de formation sur les mécanismes d'auto-évaluation de l'application de la convention de Merida ;
- La formation sur les réformes dans la gestion des finances publiques ;
- L'atelier régional sur les enquêtes financières, la lutte contre le blanchiment de capitaux et ;
- Le financement du terrorisme ;
- Le séminaire de formation sur la lutte contre la délinquance financière ;
- La formation sur les techniques d'enquêtes en matière de lutte contre la corruption ;
- Le séminaire de formation sur l'audit des marchés publics à Casablanca.

- **la sensibilisation des partenaires institutionnels**

En septembre 2013, l'Inspection Générale des Finances a organisé un colloque doublé d'un atelier à Abidjan et à Grand Bassam sur le thème « Brigade de lutte contre la Corruption : pour une stratégie d'actions concertées ».

Ces événements visaient à renforcer la lutte contre la corruption au sein du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances (MPMEF) à travers :

- Le décloisonnement de l'activité des différents services et institutions impliqués dans la lutte au niveau du MPMEF et des acteurs du système financier ;
- Le renforcement des capacités des organes de lutte contre la corruption du MPMEF (BLC/IGF, CENTIF...) et des agents du Ministère de la Justice, de la Police et de la Gendarmerie Nationale en matière de lutte contre la corruption financière.

Ils ont bénéficié de l'appui technique de la Coopération Française à travers la participation de deux experts du Service Central de Prévention de la Corruption de France et d'un Inspecteur Général des Finances de France, ainsi que de l'appui financier de la Banque Mondiale, à travers le Don de Gouvernance et Développement Institutionnel.

- **Perspectives**

L'année 2014 sera consacrée, entre autres, à la poursuite des enquêtes sur saisine ainsi qu'à l'intensification des activités de prévention avec la participation à la cartographie des zones de risque du ministère selon la méthode ABR.

XV. DEMARCHE QUALITE DE L'IGF

• Objectifs et résultats

L'Inspection Générale des Finances dans le souci de mieux maîtriser l'ensemble de ses outils de management en vue d'atteindre ses objectifs de manière efficiente et améliorer ses prestations vis-à-vis de ses clients a décidé de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) basé sur le référentiel ISO 9001 version 2008.

A cet effet, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2013, notamment :

- Une formation de 47 agents sur la méthodologie d'élaboration des procédures ;
- L'élaboration et la validation de Trente-huit (38) procédures ;
- L'élaboration d'un projet de code d'éthique et de déontologie.

• Difficultés

Malgré les avancées notables, la mise en œuvre de la démarche qualité a connu quelques difficultés, notamment l'indisponibilité des acteurs, l'insuffisance du personnel, du matériel informatique et des fournitures de bureau

• Perspectives

L'année 2014 sera consacrée, entre autres, à la mise en œuvre des procédures associées aux différents processus ainsi que la mise en pratique des indicateurs définis pendant l'élaboration des processus et à l'identification et de la formation du pool d'auditeurs Qualité internes chargé de la revue périodique des procédures de l'IGF.

XVI. CADRE DE CONCERTATION DES INSPECTIONS GENERALES DU MINISTERE

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la fonction contrôle au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, un cadre de concertation et de coordination de leurs activités a été créé par la mise en place du Comité de suivi des recommandations des services de contrôle et d'inspection (arrêté n°298/MEF/CAB du 27 mai 2010).

Les activités du Comité ont principalement porté sur le renforcement du cadre du suivi des recommandations, à travers notamment la tenue régulière des réunions du Comité de Suivi, l'implication des acteurs et l'amélioration des outils (tableau de bord et rapports trimestriels de suivi des recommandations).

En 2014, le Comité de Suivi mettra l'accent sur la formation de ses membres et le suivi de la mise en œuvre des recommandations sur le terrain.

XVII. RENFORCEMENT DES CAPACITES

➤ Formations

Au cours de l'exercice 2013, les agents de l'IGF ont participé à treize (13) activités de renforcement de capacités, aussi bien en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger. Ces activités se déclinent en un atelier sur les finances publiques, en dix (10) séminaires de formations sur l'audit et en deux (2) conférences internationales sur la corruption.

L'essentiel de ces activités de renforcement de capacités des agents est résumé dans le tableau ci-après :

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
Méthodologie d'élaboration de procédures	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Tous les Inspecteurs et Auditeurs
Formations générales des agents du MPMEF sur les métiers du Ministère	Abidjan (Côte d'Ivoire)	Tout le personnel de l'IGF
Approche d'audit base sur les risques	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 3 Inspecteurs - 7 Auditeurs
Normes comptables et fiscalité	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 1 Inspecteur - 1 Auditeur
Formation approfondie des auditeurs et vérificateurs en méthodologie de conduite d'une mission ABR selon les normes d'exercice professionnel IIA	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 8 Inspecteurs - 12 Auditeurs
Formation sur l'essentiel des marchés publics	Abidjan (Côte d'Ivoire)	- 1 Inspecteur - 3 Auditeurs
Audit organisationnel et gestion des risques	Grand-Bassam (Côte d'Ivoire)	Tous les Inspecteurs et Auditeurs
La gestion des finances publiques dans les Etats Fragiles	Praia (Cap Vert)	1 Inspecteur
Le métier d'Assistanat de Direction et de Gestion	Casablanca (Maroc)	1 Secrétaire de direction
Audit organisationnel et système d'information, Elaboration d'une cartographie des risques, Révision et techniques de contrôle des comptes	Casablanca (Maroc)	- 1 Inspecteur - 1 Auditeur
Audit des marchés publics, détection des pratiques frauduleuses et corruption	Casablanca (Maroc)	- 2 Inspecteurs - 1 Auditeur

THEMES	LIEU	BÉNÉFICIAIRES
5 ^{ème} Session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUC)	Panama City (Panama)	2 Inspecteurs
2 ^{ème} Session de l'Assemblée des Parties prenantes à l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA)	Bangkok (Thaïlande)	3 Inspecteurs

➤ **Conférences Internationales : CNUC et IACA**

● **5^{ème} Session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption**

La 5^{ème} Session de cette conférence s'est tenue à Panama City (République du Panama) du 25 au 29 novembre 2013 et a vu la participation record de 1142 délégués représentant 139 pays (Etats Parties et Observateurs), organisations régionales et internationales, et la Société civile.

La Côte d'Ivoire y était représentée par une délégation de six (6) personnes conduite par le Ministre de la Justice des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques et comprenant l'Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Autriche, l'Inspecteur Général des Finances, le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance d'Abidjan plateau, le Directeur de la Police Economique et Financière et un Inspecteur des Finances.

Le principal thème de la conférence était : « l'application intégrale de la Convention des Nations Unies contre la Corruption ». Elle a essentiellement porté sur la mise en œuvre par les Etats parties des dispositions de la Convention relatives à la coopération internationale et au recouvrement d'avoirs.

Le rapport adopté par les délégués à l'issue des travaux souligne, entre autres :

- L'importance du recouvrement d'avoirs et de la coopération internationale dans la mise en œuvre efficace de la Convention ;
- La nécessité des réseaux et forums régionaux et nationaux dans la lutte contre la corruption ;
- L'importance de la mise en œuvre de la résolution 4/3 dite « Déclaration de Marrakech » sur les mesures préventives pour favoriser une culture de l'intégrité, de la transparence et de la tolérance zéro envers la corruption ;
- Le rôle de l'éducation dans la mise en place de fondements solides pour une action anti-corruption à long terme. La nécessité d'imposer des programmes de lutte contre la corruption dans les établissements scolaires à tous les niveaux ;
- Le lien étroit entre la prévention de la corruption et la détection, les enquêtes et les poursuites en la matière ;
- L'importance du renforcement de l'intégrité judiciaire et de la prévention de la corruption dans le secteur de la justice ;
- L'engagement actif du secteur privé dans la lutte contre la corruption aux côtés de l'Administration et de la société civile.

La première participation de la Côte d'Ivoire en qualité d'Etat partie a été marquée, d'une part, par la communication en plénière du Ministre de la Justice des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques sur l'engagement et l'expérience de notre pays en matière de lutte contre la corruption, Et d'autre part, par la séance de travail de la délégation ivoirienne avec le Secrétaire Exécutif de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD). Au cours de cette séance, le Ministre de la Justice a réaffirmé la volonté du Président de la République de faire de la Côte d'Ivoire le fer de lance de la lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest, à travers notamment la création, à Abidjan, d'un bureau régional de l'ONUDD, et la réhabilitation du centre de traitement de la toxicomanie et sa transformation en un centre régional.

- **2^{ème} Session de l'Assemblée des Parties prenantes à l'Académie internationale de lutte contre la corruption**

La 2^{ème} Session de l'Assemblée s'est tenue à Bangkok en Thaïlande du 9 au 11 décembre 2013. 40 pays y ont pris part dont 29 Etats parties et 11 pays observateurs, ainsi que l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD).

La Côte d'Ivoire y était représentée par une délégation de trois personnes de l'Inspection Générale des Finances conduite par l'Inspecteur Général des Finances et comprenant le Chef de la Brigade de Lutte contre la Corruption et un Inspecteur des Finances.

Les travaux de l'Assemblée ont été marqués par les communications des Pays membres sur leurs expériences en matière de lutte contre la corruption, le bilan des programmes et activités de l'IACA dressé par le Secrétaire Exécutif.

Ces travaux ont permis l'examen de plusieurs documents soumis par le Conseil d'Administration, notamment le programme de travail 2014 - 2016 et le budget 2014, les projets de résolution sur l'audit externe, la fonction de la recherche scientifique de l'IACA et les sujets d'ordre général.

➤ **Manuel et guide de procédures de l'IGF**

Un Comité « ad hoc » a été mis sur pied en 2013 afin d'élaborer un manuel de procédures pour les missions de l'Inspection Générale des Finances.

A l'issue de ses travaux, le Comité a produit un « Manuel-guide d'inspection et d'audit » sous forme de classeurs, composé de 4 de fiches intitulées comme suit :

- Fiche 1 : Introduction et concepts ;
- Fiche 2 : Préparation des missions d'Inspection et d'audit ;
- Fiche 3 : Déroulement de la mission d'inspection et d'audit ;
- Fiche 4 : Rédaction des rapports d'inspection et d'audit.

➤ **Réhabilitation de l'IGF**

Les travaux de réhabilitation entrepris par l'Inspection Générale des Finances en 2012 dans le but d'offrir un cadre de travail agréable à tous ses agents, se sont achevés en décembre 2013.

Nos contacts



Site web

www.igf.finances.gouv.ci



E-mail

info@igf.finances.gouv.ci



Téléphone

(225) 20 22 51 56
(225) 20 21 60 16



Fax

(225) 20 21 10 80

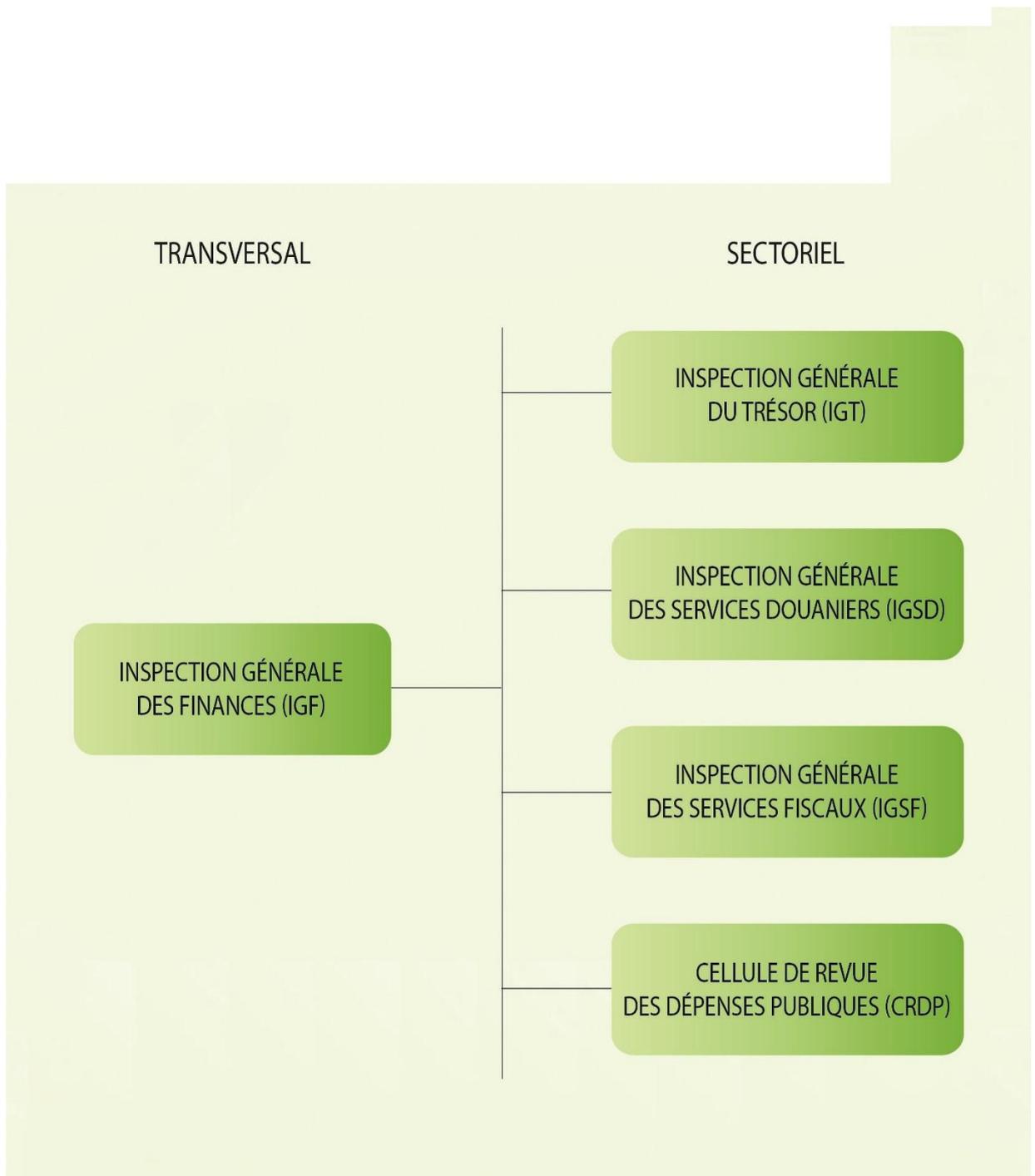


Adresse géographique

Abidjan Plateau,
Boulevard Angoulvant,
19 Clozel à l'Angle,
Avenue A58 du Docteur Clozet

**STRUCTURE D'APPUI AUX RÉFORMES
ET AU SERVICE DE LA BONNE GOUVERNANCE**

STRUCTURE DE CONTROLE A POSTERIORI DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET



UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE ET MOTIVÉE





Inspection Générale des Finances

Abidjan - Plateau, Boulevard Angoulvant, 19 Closel à l'angle, Avenue A58 du Dr Clozet

04 BP 2876 Abidjan 04

Tél. : (00 225) 20 21 20 00 / 20 21 60 16 • Fax : (00 225) 20 21 10 80

Email : info@igf.finances.gouv.ci • Site : www.igf.finances.gouv.ci